



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°64 du 4 Juillet 2007

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

Le 42^{ème} Congrès des Directeurs d'O.P.H. se tiendra les 3 et 4 Avril 2008 à METZ.

Le **Comité Directeur** s'est réuni le 27 Juin sous la Présidence de Jacques MAYOUX.

Les débats ont porté principalement sur les conditions d'engagement de la négociation devant conduire à un accord de branche.

Cinq décrets sont à paraître : la gouvernance, les DG, les Ressources Humaines, les agents relevant de la FPT et la comptabilité.

En présence de Jean-Pierre CAROFF et Maurice CARRAZ notre Fédération a souhaité avoir des précisions sur l'urgence de la sortie du décret sur les D.G., l'accent à mettre sur la classification avec des minima, la nécessité de tractations globales (y compris sur le droit syndical). Du fait de la suppression du décret de 1993 il convient de réécrire toutes les relations employeurs/employés.

Pour le Président de la Fédération des Offices qui mènera la négociation, il espère en Septembre un décret qui fixe les délais et les conditions de celle-ci (interprétation de l'article L.421-24 du C.C.H.)

Le dispositif comprend 2 niveaux :

la commission paritaire comprend 24 personnes moitié D.G. et moitié CA (18 titulaires et 6 suppléants)

un groupe de suivi chargé de la préparation qui comprendra pour la partie des Directeurs Eric BOUCHAUD, Elisabeth JACQUINET et 2 DRH – Patrick DI GENNARO et Béatrice FRINGUET.

Evocation des mesures transitoires qui posent problèmes quant à la gestion quotidienne dans les ex-O.P.H.L.M.

L'ouverture des négociations est fixée au 4 Juillet. L'objectif est d'arriver à un accord avant la fin de l'année. Dans la négative un décret devrait remplacer celui de 1993.

Autour des **collègues en recherche d'emploi**, tout en constatant l'arrivée de 3

nouveaux collègues, accord de principe pour le principe du recours à un système de coaching selon des modalités notamment de financement à définir.

2 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

L'Association ILE DE FRANCE s'est réunie le 22 Juin à Villeneuve Saint Georges sous la Présidence d'Alain CATTONI.

En dehors de la fixation des cotisations, du changement au niveau des statuts pour introduire la mention O.P.H., l'ordre du jour portait sur les pistes de travail dans le cadre de la future négociation de l'accord de branche (maintenir 2 niveaux par catégorie, négocier en valeur et plus en points, ne pas fixer de maximum), sur l'enquête de satisfaction et sur la proposition que le droit de choix avec l'ouverture du marché de l'électricité ne soit pas lié au logement mais au locataire.

L'Association Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sous la Présidence de François CORNUZ a organisé le 21 Juin une rencontre avec la Fédération des Offices sur le thème du statut des O.P.H. et principalement des Ressources Humaines.

Après plus de 30 questions écrites, l'inquiétude demeure principalement dans les ex-O.P.H.L.M. Proposition d'un système de « tutorat » conduit par les DRH des ex-O.P.A.C.

Journée le 29 Juin à Perpignan axée sur le projet P.N.R.U. avec visite de sites et échanges avec les habitants.

3 – LES TEXTES PARUS

Décret n°2007-1052 du 28 Juin 2007 portant relèvement du **saire minimum de croissance SMIG (+ 2,1 %)**.

Tarif horaire brut de 8,44 € à compter du 1/7.

Arrêté du 6 Juin 2007 (J.O. du 21/6) relatif au **permis de construire et autorisations d'urbanisme** modifiant le Code de l'Urbanisme.



Nouveaux formulaires pour clarifier et simplifier la relation entre le demandeur et l'administration. Ils concernent les 3 domaines d'activités : construction, aménagement et démolition.

La réforme entre en application le 1^{er} Octobre 2007.

4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Les recours contre le décret du 1^{er} Août 2006 portant Code des Marchés Publics sont sur le point d'être jugés. La décision la plus contestée est celle qui prévoit des **quotas en faveur des P.M.E.** dans les procédures restreintes.

Le Ministère du Logement et de la Ville a signé le 27 Juin un avenant d'un **milliard d'euros supplémentaires à la convention de financement de l'A.N.R.U.**

Les conventions validées ont permis d'engager des projets dans plus de 400 quartiers pour près de 30 milliards d'euros.

5 - C'EST DANS L'AIR

Le ministre du Budget a présenté en Conseil des Ministres un décret qui **ajuste le montant du minimum de traitement de la fonction publique au nouveau montant du SMIG** au 1^{er} Juillet (traitement brut minimum de 1.283,20 €).

Une norme ISO doit être votée prochainement par l'Organisation internationale de la normalisation. Ce texte devrait aider les maîtres d'ouvrages à déterminer les **contours du coût de fonctionnement d'un bâtiment avec les coûts de construction pour donner le coût global.**

La HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) prépare des **recommandations pour la diversité sociale dans l'habitat.** A noter que le logement constitue après l'emploi et l'éducation, le 3^{ème} pôle de lutte pour l'égalité des chances.

Par un avis du 28 Mars 2007 (J.O. du 27/6) la Commission de régulation de l'énergie émet

un avis favorable pour la **baisse moyenne des tarifs gaziers à souscription de Gaz de France comprise entre 6,4 et 7,1 %** suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

Diffusion d'une brochure émanant du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie intitulée **Offices Publics de l'habitat – l'offre de services du Trésor public.**

Ce document énonce les avantages d'une comptabilité publique.

Depuis le 1^{er} Juillet et en application du décret n° 2007-363 du 19/3/2007, **la climatisation** ne doit être mise en œuvre que si la **température est supérieure à 26 °**. Il s'agit d'une recommandation pour inciter à la modération.

6 - LU POUR VOUS

Droits et devoirs des sous-traitants à l'égard de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage. Complexité des relations particulièrement pour les P.M.E. malgré la loi de 1975. Dans le cas fréquent de la sous-traitance en cascade le sous traitant de premier rang devient entrepreneur principal à l'égard de son propre sous-traitant (Le Moniteur du 29/6.).

Code des marchés publics 1 an après. Dans ce sondage 25 % des maîtres d'ouvrage publics sont d'accords pour considérer que le principal apport de la réforme est la simplification. 19 % plébiscitent la création des accords-cadres et 54 % estiment que le nouveau Code favorise la réduction des délais. (Le Moniteur du 1/6).

7 - BREVES

Depuis le 1^{er} Juillet 2007 les Collectivités locales peuvent maîtriser l'ensemble de leurs prérogatives énergétiques sur des fondements nouveaux (voir notamment la réponse ministérielle du 26/12/2006 – question n°103652 JO du 26/12/2006 - sur le tarif réglementé transitoire d'ajustement)

L'indice des **prix à la consommation** est en hausse de 0,3 % en Mai, soit un glissement annuel de **+ 1,1 %**.